

## Séance du 3 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Odile RAMBAUD, François DUMEAU, Bernard DELONG, Jean-Noël BOYER, Christine MEROT, Laurence SIMON, Jean-Paul TROCMET, Raymond VEUX

EXCUSES : Carole BRAU, Sylvie LEGLISE

SECRETARE DE SEANCE : Roger NETTE

La lecture du compte-rendu précédent ne suscitant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **Vote du compte administratif 2015 – budget communal –**

Après avoir présenté le compte de gestion établi par Mme DEGOUY, identique au CA de la commune, monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LENGAIGNE qui donne chapitre par chapitre les résultats des lignes budgétaires 2015.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 210 001.96 €, quant à la section d'investissement un excédent de 95 307.23 €

Toutefois, le report de l'exercice 2014 en section d'investissement était de 227047.77 € avec des restes à réaliser à reporter en dépenses d'investissement pour 16 873.85 € et pour 13 826.06 € en recettes.

Ce qui donne un résultat définitif excédentaire de 75 213.63 € pour l'année 2015.

Monsieur le Maire est satisfait de ce résultat, du fait de la baisse des dotations, et d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour 2016, monsieur JAUSSERAND confirme qu'il souhaite pouvoir budgétiser la réfection des trottoirs le long de la RD 1113 et, pour cela, il a demandé un audit auprès du Conseil Général afin de connaître les disponibilités financières possibles sans faire recours à un emprunt.

Le résultat de cet audit sera connu fin mars.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget communal.

### **Vote du compte administratif 2015 – Budget Assainissement -**

Après avoir présenté le compte de gestion établi par Mme DEGOUY identique au compte administratif de notre commune, monsieur LENGAIGNE précise que ce budget présente en section d'exploitation un déficit de 17 133.61 € et en section d'investissement un excédent de 16 360.43 €.

Toutefois, les reports de l'exercice 2014 font apparaître en section d'exploitation un excédent de 28 093.66 € et en investissement un report de 194 6124.46 €.

Des restes à réaliser de 5900 € en dépenses d'investissement seront reportés sur 2016, ce qui donne un résultat définitif excédentaire de 216 034.94 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le compte administratif du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

### **Délibérations**

#### **Paiement anticipé des factures d'investissement 2015**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certains travaux d'investissement terminés en fin d'année n'ont pu être réglés avant le 10 décembre 2015 date de clôture des écritures comptables d'investissement.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération qui autorise le Maire à engager et mandater avant le vote du Budget Primitif dans la limite des crédits autorisés par la circulaire préfectorale, soit 25% des prévisions d'investissement de l'année 2015, à savoir environ 16 000 €.

Trois factures sont en instance pour le budget communal

DIGITEX et HASCHARD	pour	9 020 €
SDEEG	pour	4 400 €
SIGNAUX GIROD	pour	560 €

Une facture pour le budget assainissement

SOGEDO pour 5 819.98 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le paiement anticipé des factures mentionnées ci-dessus.

#### **Modification des statuts du SDEEG**

Le SDEEG a proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédant, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Le nombre de sièges liés à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

Le Conseil Municipal est favorable à la modification des statuts du Sdeeg à l'unanimité.

### **Compétence droit de préemption urbain (DPU)**

Monsieur le Maire rappelle que le Droit de Préemption Urbain a été transféré de plein droit à la CDC des Coteaux Macariens lors du transfert de compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

Toutefois, chaque commune doit se prononcer pour accepter ces nouvelles modalités d'exercice du DPU.

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'intérêt des communes ayant instauré le droit de préemption urbain, de pouvoir continuer d'exercer ce droit dans le cas où des opérations intéressent l'intérêt communal.

Considérant les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la compétence DPU auprès de la CDC.

### **Dragage du Canal**

La DDTM nous a fait parvenir un dossier d'enquête relatif à la demande de la société des voies navigables de France concernant les travaux de dragage du canal latéral de la Garonne sur les communes de Castets en Dorthe, Caudrot, Fontet, Blaignac, Bassanne, Puybarban, Loupiac de La Réole, Castillon de Castets et Hure.

Après la présentation de ce dossier, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette opération.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture de ce dossier d'enquête publique.

### **Les jardins de MACÉ**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu du Président des copropriétaires des jardins de MACÉ 2, monsieur VECCHIONI.

Ce dernier souhaite rétrocéder dès à présent la voirie du lotissement à la commune, en précisant que les trottoirs pourront rester dans le cadre de la copropriété et entretenus par les copropriétaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité n'est pas favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a rencontré Monsieur Salaun qui a un projet de constructions de six maisons jouxtant les jardins de Macé.

### **Plan d' Aménagement pour les Inondations ( PAPI)**

Monsieur LENGAIGNE a participé à une réunion où il lui a été indiqué que ce programme a pour objectif de réaliser une étude pour définir une stratégie de gestion des risques d'inondation.

L'animation du PAPI est portée par le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne).

Ces études serviront à définir et mener des actions allant dans le sens de la diminution du risque inondation de la Garonne.

Les élus locaux participent à ce dossier d'études en faisant connaître leurs projets à mener sur leur commune afin de débloquer des fonds spécifiques.

Des actions peuvent être entreprises sur le territoire : mise en place d'une étude du comportement des cours d'eau, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les communes sont invitées à proposer des actions à inscrire au PAPI et de les communiquer au SMEAG.

Le Conseil Municipal propose de faire inscrire les actions suivantes :

- Un aménagement (ex/hydraulique) pour détourner les eaux de la Garonne en période de crues au hameau du « Pas Saint Georges » entre les communes de Casseuil et de Caudrot.
- La stabilisation du fond de Garonne dans le port de Caudrot : suite à des dragages répétés, une déstabilisation du fond a été constatée, un apport de roches pourrait être envisagé.
- Un aménagement d'un sentier pédagogique permettant une meilleure information des riverains sur les risques d'inondation.

Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable de mettre en place des repères de crue, comme il y en existe déjà, qu'une information auprès des habitants pour les sensibiliser aux risques d'inondation serait intéressante.

Par ailleurs, les élus pensent à l'unanimité que des conférences pourraient être organisées une fois par trimestre sur différents thèmes par exemple le vin, l'habitat, etc... pour informer la population de ce qui se passe sur son territoire.

Monsieur DUMEAU profite de cette occasion pour réitérer sa demande de faire élaborer par le Siphem une étude de faisabilité d'économie d'énergie gratuitement pour les communes qui en font la demande, ce qui pourrait faire l'objet de la première conférence

Monsieur DELONG fait savoir que le Siphem fait actuellement un recensement de tous les propriétaires de bois afin de faire un regroupement d'exploitants forestiers, dans le but d'un projet d'alimenter les chaudières à granulés, un technicien forestier a été embauché pour ce projet de renouvellement d'énergie.

### **Demandes de subvention**

#### ***Association des accidentés de la vie (ADDAH33)***

Le président de cette association demande une subvention pour continuer leur soutien et action défense par des permanences juridiques en faveur des personnes handicapées et accidentées de notre secteur du Langonnais.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande, le budget de fonctionnement ne le permettant pas.

### ***Ardilla Saint-Macaire***

Monsieur le Maire a été sollicité par cette association pour l'aider au bon fonctionnement et développement d'action culturelle, de pratique musicale par le biais d'une aide financière.

Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

### ***Adelfa*** (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)

Cette association lutte contre la grêle afin de protéger les biens agricoles ou viticoles. Notre département compte 110 postes anti-grêle principalement tenus par des bénévoles (viticulteurs ou pompiers) équipés d'un brûleur qui émet des particules d'iodure d'argent pendant les orages annoncés.

Ce dispositif a un coût, c'est pourquoi cette association sollicite les communes par une aide financière en fonction de leur nombre d'habitant.

Monsieur Delong directement concerné, fait savoir que le coût d'une campagne de protection est d'à peu près 20 000 € et estime que ce n'est pas aux communes d'aider cette association mais plutôt au milieu professionnel, à la Chambre d'Agriculture, à la Région.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

### ***Secours Populaire Français***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous ne subventionnons pas cette association qui lutte contre la pauvreté et la précarité des personnes, en s'appuyant sur des valeurs humanitaires.

Toutefois, nous subventionnons la Croix-Rouge qui effectue les mêmes démarches humanitaires.

Monsieur le Maire demande à chacun des élus leur position.

Monsieur DUMEAU estime que par solidarité on doit participer

Monsieur BOYER n'est pas du même avis, estimant que le budget de fonctionnement n'en a pas les moyens, de plus les caudrotais dans le besoin sont dirigés vers la Croix-Rouge, à ce moment là on devrait soit aider toutes les associations humanitaires soit on fait le choix d'une seule ce qui est notre cas, il souhaite donc subventionner uniquement la Croix-Rouge.

Monsieur NETTE est également favorable à continuer à aider plutôt la Croix-Rouge.

Madame GARRELIS fait remarquer que la commune ne subventionne pas les associations communales, c'est entraide et loisirs qui finance, cela pourrait ne pas durer dans le temps, il faut donc être prudent, mieux vaut prévenir l'avenir et penser en priorité aux associations de notre commune.

Après un tour de table, le conseil Municipal passe au vote, 1 Voix Pour aider le Secours Populaire et 11 Voix contre.

### ***Anciens combattants FNACA***

Monsieur DUMEAU indique qu'en tant que membre du bureau sur Saint-Macaire, il souhaiterait que Caudrot fasse un geste, cinq communes du Canton participent déjà. Le Conseil Municipal par 1 Voix POUR, et 1 Abstention, décide de ne pas subventionner la Fédération Nationale Des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie.

D'autres associations ont sollicité la commune, notamment le CAUE et les Sapeurs Pompiers de Langon, un avis défavorable a été donné.

Madame GARRELIS souhaite informer les élus qu'une association sur Toulenne existe au nom de INSERMECA, qui est un garage automobile solidaire qui peut aider les personnes en situation de précarité à conserver leur véhicule en bon état, ou par le prêt d'un autre véhicule, prêt de scooter, mobylette, d'autres actions sont également entreprises pour un accompagnement socio-professionnel.

### **Voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre un revêtement autour des arbres de l'école et de la place des tilleuls de manière à ce que cela soit plus propre.

Il a donc demandé un devis auprès de la société AGRESTA, celui-ci s'élève à 2865.60 € TTC pour la fourniture du revêtement.

Les agents techniques feront la mise en place.

Monsieur BOYER indique à monsieur le Maire qu'il connaît des sociétés dans le secteur qui pourraient être moins d'issantes, il va donc se rapprocher d'elles afin d'obtenir des devis complémentaires.

Le Conseil Municipal décide que, dans un premier temps seul le revêtement autour des arbres de l'école sera fait.

### **Court de tennis**

Monsieur le Maire a été contacté par le président de l'association « La Raquette des Coteaux Macariens » pour le prêt de notre terrain de tennis en échange de cours gratuits le samedi après-midi pour les enfants .

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

### **Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent améliorer les illuminations de fin d'année ou pas, de plus est ce que les illuminations actuelles suffisent ?

Le Conseil Municipal estime que c'est suffisant mais qu'il faut améliorer les supports.

Monsieur VEUX avait contacté la société BLACHERE qui nous propose trois solutions :

- L'achat de matériel neuf pour 30 000 €
- L'achat de matériel sur 3 ans avec un coût annuel de 8500 € ou l'achat de matériel d'occasion pour 15 000 € qui comprend 5 traverses pour la RD 1113
- (3750 € HT), 15 sujets sur la place des tilleuls pour 2100 € HT et une trentaine de décors lumineux.

Monsieur le Maire précise que pour limiter le coût de la pose des illuminations, celle-ci pourrait être faite par un agent habilité d'une commune voisine, ce qui est le cas sur Saint-Maixant, un agent est titulaire du CACES et la commune possède une nacelle, une convention de mise à disposition de quelques journées pourrait être envisagée.

### Référent FAUCARDAGE

La CDC nous demande de désigner notre référent pour la commission faucardage. Roger NETTE sera le référent pour Caudrot.

### INSEE

La Direction Régionale nous informe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la population totale de Caudrot est de 1180 habitants.

La séance est levée à 20 H 45.

